

# UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES ÂGÉES

30<sup>ème</sup> CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE  
ARGELES-SUR-MER (PYRENEES ORIENTALES)  
26 - 29 NOVEMBRE 2013

## PAIEMENT DES PENSIONS DES LE 1<sup>er</sup> DU MOIS

Les retraités du régime général sont de plus en plus nombreux à souhaiter que le versement des pensions intervienne dès le 1<sup>er</sup> du mois, au lieu du 8, d'autant qu'ils ont souvent à supporter des échéances dès le 5.

De plus à partir de janvier 2014 les pensions servies par les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO seront versées mensuellement dès le 1<sup>er</sup> du mois.

En conséquence ils vous demandent de bien vouloir mettre à l'étude cette question afin que le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2015 retienne le principe du versement des pensions du régime général dès le 1<sup>er</sup> du mois, pour une mise en œuvre en 2017.

Connaissant les contraintes financières que cela implique l'association propose, afin de ne pas créer des frais financiers supplémentaires à la CNAV, qu'une avance de l'ordre de 10 milliards d'euros lui soit consentie, sur les excédents du Fonds de Réserve des Retraites, jusqu'en 2025, date de son remboursement et date à partir de laquelle le rapport actifs/retraités serait en amélioration.

Motion adoptée à l'unanimité des congressistes